L'épandage est à l'origine de l'odeur nauséabonde qui règne depuis quelques jours à Épernay

Ça sent la cocotte à Épernay depuis ce lundi 5 août 2024, ou plus précisément les fientes de volailles, qui sont épandues comme engrais par les agriculteurs dans les champs autour de la capitale du champagne. Nous avons demandé quelques explications à la Chambre d'agriculture de la Marne.



L'épandage est une pratique agricole qui permet de fertiliser les sols avant la plantation d'une nouvelle culture. - Archive Alexis Bouzin

Par Laetitia Venancio

Publié:6 août 2024 à 17h35

Horrible, infecte, à vomir, puanteur : les qualificatifs ne manquent pas sur les réseaux sociaux pour décrire l'odeur nauséabonde qui règne depuis ce lundi 5 août 2024 dans la capitale du champagne, mais aussi dans les communes alentour comme Pierry ou Moussy. Si les internautes sont nombreux à s'en émouvoir sur différents groupes Facebook, il suffit d'ouvrir la fenêtre pour prendre la mesure de la nuisance.

D'où vient cette odeur si forte ? Si certains blâment les viticulteurs, d'autres rejettent la faute sur les agriculteurs. En effet, l'été est la période habituelle des épandages, une pratique qui permet de fertiliser les sols. Et avec quoi fertilise-t-on la terre ? Des engrais minéraux comme l'azote ou la potasse et des engrais organiques produits par des animaux d'élevage (vaches, cochons, volailles...) mais aussi avec les boues produites par certaines stations d'épuration. Les plus odorants restent les effluents d'animaux d'élevage et c'est à eux que l'on doit le fumet qui empeste ces derniers jours à Épernay.

« La quasi-totalité des épandages se fait après la moisson, jusqu'à septembre, indique François Latru, conseiller agroenvironnemental à la Chambre d'agriculture de la Marne. Il peut y en avoir un peu au printemps mais il n'y a pas d'odeur car il n'y a pas de forte chaleur à cette période, la température au sol est faible. L'été dernier, il y a eu un peu d'odeurs mais ça s'est lissé car les épandages ont pu être faits plus régulièrement. Ce qui se passe aujourd'hui, c'est qu'on a des périodes de pluie et de forte chaleur qui se succèdent donc dès qu'il y a du soleil, les agriculteurs en profitent pour faucher et après pour épandre en vue d'une prochaine culture. »

Selon François Latru, les odeurs viennent de l'épandage de fientes de volailles, amplifiées avec l'humidité et la chaleur. - Archive

Tous les engrais sentent-ils mauvais ? « Ce qui sent, c'est plutôt les engrais organiques issus d'effluents d'élevage notamment quand il y a une proportion d'azote ammoniacal qui est importante, ce qui est provoqué par un peu d'humidité et beaucoup de chaleur. Les tas que vous voyez dans les champs ne sentent pas ou presque pas, mais dès que c'est repris, il y a un apport d'oxygène et il y a une transformation de l'azote, une réaction chimique, qui fait que ça va sentir plus ou moins », explique le technicien. En ce qui concerne les épandages qui ont lieu en ce moment sur le secteur, il précise qu'il s'agit de produits normés, « à base de fientes de volailles qui viennent de France et de l'étranger mais qui répondent aux normes françaises. Ces épandages sont soumis, mis à part la période d'épandage, en termes de distance, au règlement sanitaire départemental ».

Si les produits en eux-mêmes ne sentent pas ou peu, c'est leur utilisation, dans certaines conditions, qui peut créer des effluves peu agréables. « Ils ont été déposés il y a 3 semaines, un mois en bout de champ et ça ne sentait pas, mais dès qu'on commence à prendre dans le tas pour épandre, ça reprend un peu d'humidité et de chaleur et là, ça sent. Un produit qui contient de la paille comme du fumier de bovin, ça sent peu, a contrario de produits qui contiennent peu de supports carbonés et qui peuvent générer beaucoup d'odeurs. »

Enfin, la situation est-elle amplifiée par le vent ? « Aujourd'hui (mardi 6 août, NDLR) sur Épernay je suppose qu'il n'y a pas ou peu de vent. Le vent permet la diffusion et la dispersion des odeurs mais Épernay étant dans une cuvette, ça a tendance à stagner et c'est ça le problème. » Effectivement, les deux derniers jours, on a enregistré entre 10 et 20km/h de vent, pas de quoi décorner un bœuf et encore moins disperser ses bouses !

Quoi qu'il en soit, les agriculteurs concernés ont été priés d'enfouir rapidement ces engrais, comme le rapporte la Ville d'Épernay sur sa page Facebook dans un message publié ce mardi après-midi. « En raison d'opérations d'épandage menées actuellement aux alentours d'Épernay par des agriculteurs (...) des gênes olfactives peuvent être rencontrées dans certains quartiers de la Ville. Il leur a été conseillé un enfouissement rapide afin de limiter la propagation des odeurs ».

Que dit la loi?

Les agriculteurs ont-ils le droit d'épandre des fertilisants comme bon leur semble ? La réponse est non. « Tout dépend du type de produit qui est épandu. L'épandage des boues de station d'épuration est réglementé par un arrêté ministériel qui date de 1998 en termes de distance d'épandage avec obligation d'enfouissement et des distances minimum d'épandage à proximité des cours d'eau et des habitations, indique François Latru, conseiller agroenvironnement à la Chambre d'agriculture de la Marne. Des périodes sont autorisées ou pas, là on est dedans. C'est la directive nitrate qui impose des obligations de périodes en fonction des cultures. » En ce qui concerne les effluents d'élevage normalisés, « la seule règle c'est le règlement sanitaire départemental, où la seule obligation, c'est que quand l'épandage intervient à moins de 100 m des habitations, l'enfouissement doit intervenir dans les 24 heures. Certains effluents d'élevage sont soumis à une réglementation spécifique, selon le type d'effluent, mais en général il faut respecter une distance de 100 à 50 mètres. »